

## Dossier pour demande de Carte d'identité – Majeur



- Présenter les documents originaux ET fournir les photocopies de ces documents.
- Prendre rendez-vous sur le site internet de la mairie de Torcy pour déposer votre dossier (privilégier la pré-demande qu'il faudra imprimer)

PREMIERE DEMANDE	RENOUVELLEMENT
<p><b>Passeport ou copie intégrale de son acte de naissance</b>            (si la commune de naissance n'est pas reliée au service de transmission dématérialisé COMEDEC)</p> <p>- <b>Si naturalisation :</b> certificat / décret de naturalisation / copie du journal officiel</p> <p>- <b>Le nom d'usage :</b> Si nom des parents : livret de famille/acte de naissance ; si nom du conjoint : acte de mariage/jugement de divorce</p> <p>- <b>Un justificatif de domicile</b> de moins de 3 mois au format papier            Facture d'énergie, quittance de loyers non manuscrite, avis d'imposition</p> <p>- <b>Si hébergement :</b> attestation d'hébergement + pièce d'identité de l'hébergeant + justificatif de domicile au nom de l'hébergeant + document administratif au nom de l'hébergé à la même adresse</p> <p>- <b>1 photo d'identité de – de 6 mois</b> respectant les normes (Cf verso)            (Le recours à un photographe professionnel est recommandé pour éviter le rejet de dossier)</p>	<p><b>Carte d'identité en cours de validité ou périmée depuis moins de 5 ans</b></p> <p>- <b>Le nom d'usage :</b> Si nom des parents : livret de famille/acte de naissance ; si nom du conjoint : acte de mariage/jugement de divorce</p> <p>- <b>Un justificatif de domicile</b> de moins de 3 mois au format papier            Facture d'énergie, quittance de loyers non manuscrite, avis d'imposition</p> <p>- <b>Si hébergement :</b> attestation d'hébergement + pièce d'identité de l'hébergeant + justificatif de domicile au nom de l'hébergeant + document administratif au nom de l'hébergé à la même adresse</p> <p>- <b>1 photo d'identité de – de 6 mois</b> respectant les normes (Cf verso)            (Le recours à un photographe professionnel est recommandé pour éviter le rejet de dossier)</p>

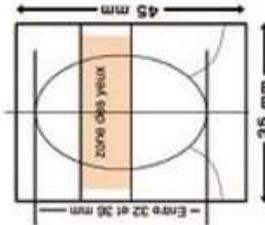
En cas de perte : timbre fiscal de 25 euros + déclaration de perte (à compléter en mairie le jour du renouvellement)

En cas de vol : timbre fiscal de 25 euros + déclaration de vol faite au commissariat

Timbre fiscal : dans un bureau de tabac ou sur le site internet : [timbres.impots.gouv.fr](http://timbres.impots.gouv.fr)



Pré-demande à imprimer : <https://ants.gouv.fr/monespace/s-inscrire>



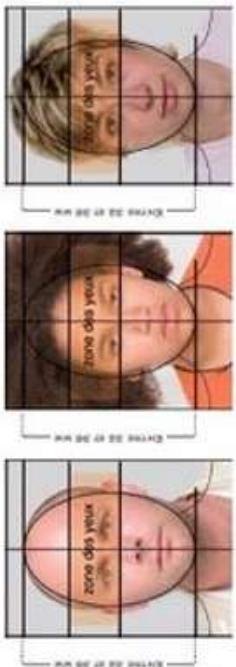
CONFORME À LA NORME ISO/IEC 19794-5 : 2005

#### 1 - FORMAT

LA PHOTO DOIT MESURER 35 MM DE LARGE SUR 45 MM DE HAUT. LA TAILLE DU VISAGE DOIT ÊTRE DE 32 À 36 MM, DU BAS DU MENTON AU SOMMET DU CRANE (HORS CHEVELURE).

#### 2 - QUALITÉ DE LA PHOTO

LA PHOTO DOIT ÊTRE NETTE, SANS PLIURE, NI TRACES.



#### 3 - LUMINOSITÉ / CONTRASTE / COULEURS

LA PHOTO NE DOIT PRÉSENTER NI SUR-EXPOSITION, NI SOUS-EXPOSITION. ELLE DOIT ÊTRE CORRECTEMENT CONTRASTÉE. SANS OMBRE PORTÉE SUR LE VISAGE OU EN ARRIÈRE-PLAN, UNE PHOTO EN COULEUR EST FORTEMENT RECOMMANDÉE.

#### 4 - FOND

LE FOND DOIT ÊTRE UNI, DE COULEUR CLAIRE (BLEU CLAIR, GRIS CLAIR). LE BLANC EST INTERDIT.

#### 5 - LA TÊTE

LA TÊTE DOIT ÊTRE NU, LES COUVRE-CHEFS SONT INTERDITS.

#### 6 - REGARD et POSITION DE LA TÊTE

LE SUJET DOIT PRÉSENTER SON VISAGE FACE À L'OBJECTIF. LA TÊTE DOIT ÊTRE DROITE.

#### 7 - REGARD et EXPRESSION

LE SUJET DOIT FIXER L'OBJECTIF. IL DOIT ADOPTER UNE EXPRESSION NEUTRE ET AVOIR LA BOUCHE FERMÉE.

#### 8 - VISAGE ET YEUX

LE VISAGE DOIT ÊTRE DÉGAGÉ. LES YEUX DOIVENT ÊTRE PARFAITEMENT VISIBLES ET OUVERTS.

#### 9 - LUNETTES et MONTURES

LES MONTURES ÉPAUSSÉES SONT INTERDITES. LA MONTURE NE DOIT PAS MASQUER LES YEUX. LES VERRES TEINTÉS (OU COLORÉS) SONT INTERDITS. IL NE DOIT PAS Y AVOIR DE REFLETS SUR LES LUNETTES.